

Séance du 8 mars 2024

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Chades, Pernet et Pesson

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Date de convocation : 29/02/2024

Date d'affichage : 29/02/2024

Délibération n°20240308_019

Objet : Vote des taxes

M. le Maire propose de reconduire les taux de l'année précédente :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,60 % + 22,87 % = 35,47 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,96 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,52 %

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les taux de l'année 2024.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice Deschamps

